

DELIBERATION CA14-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 718-7 à L 718-15
Vu le décret 2020-1811 du 30 décembre 2020 portant création de la communauté d'universités et établissements COMUE Angers-Le Mans ;
Vu la délibération CA004-2021 en date du 22 juin 2021 relative à l'élection de Rachid EL GUERJOURA, président de la COMUE expérimentale Angers -Le Mans

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le mercredi 1^{er} décembre 2021

Objet de la délibération : *Adoption de l'architecture budgétaire 2022*

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le 14 décembre 2021, le quorum étant atteint, arrête :

L'architecture budgétaire de la ComUE pour l'année 2022 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour (19 à mains levées et 2 procurations), 0 abstention, 0 contre.

Un membre a rencontré des problèmes de connexion.

Un membre n'a pas voté en raison d'une connexion tardive.

Un membre n'a pas pris part au vote.

Des membres porteurs de procurations n'ont pas voté.

Rachid EL GUERJOURA
Président



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le :

Comue expérimentale
Angers-Le Mans

Centre de coûts	Centre financier	Centre de profit	Désignation
900AF	900AF	900AF	AFFAIRES GENERALES
900AFGOV	900AF	900AFGOV	GOUVERNANCE
900AFSI	900AF	900AFSI	SYSTÈME INFORMATION
900OPREG	900AF	900AF	REGUL ARRONDI FACT
901PE	901PE	901PE	ENSEIGNEMENT
902VE	902VE	902VE	VIE ETUDIANTE
902VEEN	902VE	902VEEN	ENTREPREUNARIAT
903RE	903RE	903RE	RECHERCHE
903REDO	903RE	903REDO	DOCTORAT
903REUE	903RE	903REUE	EUROPE
903REVA	903RE	903REVA	VALO RECHERCHE
920MSCOMP	920MS	920MSCOMP	COMPENSATION HEURES
920MSIND	920MS	920MSIND	PAIE INDEMNITAIRE